

RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS ALKANA SÀRL

Contrat	<ol style="list-style-type: none"> 1. Toute prestation de formation d'Alkana Sàrl fait l'objet d'un contrat écrit entre les parties au contrat. 2. Le contrat de formation est constitué par : la fiche de formation, l'offre personnalisés de formation et le bon de commande signé par le mandant. 3. Les descriptifs des cours et les offres de formation d'Alkana Sàrl contiennent les modalités particulières à chaque cours et prestation. Celles-ci font partie intégrante du contrat de formation (condition de certification, modalités de remédiation, financement, voie de recours, etc.).
Inscriptions	<ol style="list-style-type: none"> 4. La fiche d'inscription doit être remplie de manière manuscrite ou électronique et remise au secrétariat d'Alkana Sàrl avant le début du cours. 5. Une convocation à la formation est envoyée par Alkana Sàrl dès que le contrat est établi et que la fiche d'inscription a été retournée au secrétariat d'Alkana Sàrl. 6. Les dates pour les formations « Pack Individuel » se trouve sur le site internet d'Alkana Sàrl : www.alkana.ch 7. Les pré-inscriptions via la plateforme d'Alkana Sàrl « Queoval », sont validées uniquement une fois le contrat, entre les deux parties, établi. 8. Pour une formation sur plusieurs niveaux, les différents niveaux peuvent être fait à la suite, mais la réussite du niveau précédent est demandée pour pouvoir participer au niveau suivant. 9. Pour s'inscrire à une formation continue, les participants doivent avoir suivi une formation de base valide (échéance dépassée de maximum 6 mois). 10. En cas de la dénonciation de l'inscription ou de la suspension de la participation par Alkana Sàrl, ou de toute autre décision prise par un des formateurs, la personne concernée peut demander à être entendue par Alkana Sàrl dans un délai de 30 jours, par écrit (motivation).
Annulation	<ol style="list-style-type: none"> 11. Le participant qui renonce à suivre la formation, à laquelle il est inscrit, ou l'entreprise qui renonce à organiser une formation par courrier adressé à Alkana Sàrl au plus tard deux semaines (14 jours) avant le début du cours voit son inscription annulée. 12. Toute renonciation ou modification du nombre de participants à une formation, par d'autres modalités ou hors délai n'est pas prise en compte et le cours sera dû selon les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▶ 14 à 7 jours avant le début du cours : 30 % du prix / pers. ▶ 7 à 2 jours avant le début du cours: 50 % du prix / pers. ▶ 1 jour avant le début du cours: 75 % du prix / pers. ▶ Le jour du cours: 100 % du prix / pers. 13. La date effective d'annulation est la date d'arrivée du changement ou de l'annulation par écrit au secrétariat d'Alkana Sàrl.
Paiements	<ol style="list-style-type: none"> 14. Dès réception de la facture de la formation, et sauf modalités particulières écrites convenues entre le participant et Alkana Sàrl, le montant de la facture est dû dans les 30 jours. Tout frais de rappel pour un cours non payé dans les délais prévus entre les parties donne lieu à facturation de CHF 10.-. 15. Un participant qui quitte la formation avant terme ne recevra pas de remboursement du prix de la formation ou des jours non suivis. 16. La facture de prestation est envoyée après la formation.
Organisation	<ol style="list-style-type: none"> 17. Dans le cas où les formations s'effectuent dans les locaux du mandant, Alkana Sàrl demande de prévoir une salle de théorie, un espace suffisant et adapté pour les parties pratiques ainsi qu'un espace couvert en cas d'intempéries. Les parties pratiques peuvent aussi se dérouler sur le site de travail des ouvriers participants à la formation. Ces lieux peuvent être planifiés lors d'un entretien de préparation de la formation.
Certificats / Recours	<ol style="list-style-type: none"> 18. Les participants doivent suivre 100 % de la formation pour obtenir un certificat ou une attestation. 19. Le certificat est donné uniquement en cas de réussite des évaluations théoriques et pratiques des formations. 20. Une attestation de suivi de formation est donnée en cas d'échec aux évaluations théoriques et pratiques. 21. En cas de décision négative d'Alkana Sàrl, un recours peut être déposé dans les 15 jours auprès d'Alkana Sàrl, par écrit et donnant les motifs de la réclamation. Dans ce cas, Alkana Sàrl mandatera une personne extérieure à l'entreprise formatrice afin de donner un avis sur la base du dossier écrit. Cet avis est définitif. 22. La personne désignée par Alkana Sàrl dispose des mêmes qualifications techniques que les formateurs ayant pris la première décision.
Confidentialité	<ol style="list-style-type: none"> 23. Alkana Sàrl s'engage à ne pas transmettre à des tiers les données collectées sur ses clients lors de l'inscription et du déroulement des formations.
Divers	<ol style="list-style-type: none"> 24. Les supports de formations d'Alkana Sàrl ne peuvent pas être photocopiés ou utilisés sans autorisation. 25. Les documents de cours ainsi que le concept de formation sont la propriété intellectuelle d'Alkana Sàrl. 26. En cas de litige, le for juridique est à Sion.

Version 1, Saxon le 15 janvier 2018